

**Compte rendu
du Conseil Municipal
du 22 février 2018**

Le vingt-deux février deux mille dix-sept, à vingt heures trente à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoit BOURDET.

Représentés : Gérard GARCIA par Alain DUTRANOIS. Valérie COMBES par Noël ROUX. Jonathan MEIKOW par Dominique DONY

Absents : aucun

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif année 2017
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Objet : virement de crédit du compte de Dépenses Imprévues

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision qu'il a prise le 19 février 2018 en tant qu'ordonnateur d'alimenter le budget au compte 6531 suivant le tableau ci-dessous. Le compte 6531 est voué aux indemnités des élus et aux cotisations sociales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu l'instruction 89-18 MO du 30 janvier 1989 relative aux modalités de fonctionnement des chapitres de dépenses imprévues ;

Les comptes sont ainsi modifiés :

BUDGET PRINCIPAL année 2017 Intitulé	DÉPENSES	
	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT		
022 - Dépenses imprévues	022	-893,00
6531 - Indemnités	6531	893,00

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [11] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

PREND ACTE ET APPROUVE le virement de crédit opéré le 19 février 2018 par Monsieur le maire.

Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DONY Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		54 334.57		61 136.04		115 470.61
Opérations de l'exercice	128 404.67	146 059.86	67 179.83	24 519.51	195 584.50	170 579.37
TOTAUX	128 404.67	200 394.43	67 179.83	85 655.55	195 584.50	286 049.98
Résultat de clôture		71 989.76		18 475.72		90 465.48
				Restes à réaliser	19 372.01	
				Besoin/excédent de financement Total		71 093.47
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		31 733.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

896.29	au compte 1068 (recette d'investissement)
71 093.47	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Questions et informations diverses

Monsieur le maire a présenté les orientations du budget communal 2018.
 Le projet d'achat de mobilier urbain a été évoqué, ainsi que la rénovation de l'existant.
 Le mur situé devant le parking de la salle des fêtes devra être rénové.
 Des devis pour un colombarium ont été présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h11.

La Secrétaire,
 Cécile BOURDET

Le Maire,
 Alain DUFRANÇOIS